

**ARCHEVECHE DE N'DJAMENA  
TCHAD**



*L'Archevêque*

**ACTE N°20 /2019**

**Objet : NOMINATION DE VICAIRES EPISCOPAUX**

**A**

**Toute l'Eglise-Famille de Dieu qui est à N'Djamena**

Vu les diverses pastorales et le besoin d'une organisation administrative conséquente pour un meilleur gouvernement de notre Eglise-Famille de Dieu ;

Vu le besoin de l'évêque d'être mieux appuyé dans la direction de l'action pastorale ;

Après consultation du conseil presbytéral, du collège des consultants, réflexion et prière, je nomme :

- Abbé NAINGARAL MADJIRO Raymond
- Abbé GUELBE TOSMADINGAR Romain
- Abbé DJIMWOÏ TELDJIM Achille

**VICAIRES EPISCOPAUX POUR LA PASTORALE**

Le vicaire épiscopal a les mêmes prérogatives que le Vicaire général mais dans un domaine pastoral spécifique, pour une période déterminée conformément aux Canons 135. 391. 396 et 469 du Code du Droit.

Ainsi :

- Mr l'Abbé Raymond MADJIRO sera chargé de promotion humaine Intégrale
- Mr l'Abbé Achille TELDJIM sera chargé de l'Education et Formation des laïcs.
- Mr l'Abbé Romain GUELBE sera chargé des mouvements et organisations ecclésiales.

Cette nomination ne remet pas en question le rôle du Vicaire général. Le mandat des vicaires épiscopaux est de deux ans.

Je demande à tous de leur faire bon accueil et de leur accorder une franche collaboration.

N'Djamena, le 03 septembre 2019, en la fête de St Grégoire le Grand.

**+ DJITANGAR Goetbé Edmond**  
Archevêque de N'Djamena

**Abbé René NANDIMANGAR**  
Chancelier

